



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulennne/  www.mairie-toulennne.fr

N° 266 - Août 2026

Edito

UN ÉTÉ DE FEU

Face aux incendies gigantesques qui ont une nouvelle fois durement touché notre Département, un formidable élan de solidarité s'est organisé sur notre territoire. Grâce à la mobilisation des communes, des élus, des agents territoriaux, des associations, des commerçants, des entreprises et de nombreux habitants bénévoles, de très nombreux dons ont pu être collectés et centralisés dans notre base logistique mise en place par Sud-Gironde Mobilité à Langon et acheminés en direction de Bordeaux-Lac où étaient accueillis une grande partie de la population évacuée, à la base centrale des Sapeurs-Pompiers à Mérignac ou à Villandraut et Hostens qui accueillaient en urgence des personnes déplacées. Les centres Hospitaliers de Langon et Cadillac ont réorganisé leurs services pour accueillir des patients de cliniques ou des résidents d'EHPAD évacués dans des conditions difficiles pour les soignants.

Je souligne et remercie particulièrement la générosité des familles Toulennaises qui ont pu accueillir dans leurs foyers des personnes sinistrées qui se sont retrouvées démunies et sans logement suite à l'évacuation générale.

Je renouvelle tout notre soutien aux habitants sinistrés ou évacués, et nos remerciements aux sapeurs-pompiers, aux forces l'ordre et de sécurité, aux personnels de santé, aux agents publics, aux élus et aux nombreux bénévoles qui se sont mobilisés sans relâche durant ces feux d'une durée et d'une intensité exceptionnelles.

Christian DAIRE, Votre Maire

CANICULE : ON S'ADAPTE

Cet été caniculaire met chacun à l'épreuve et sollicite grandement la solidarité indispensable à notre bien vivre ensemble. La nécessité de se protéger individuellement de la chaleur ne doit pas nous faire oublier nos aînés, mais aussi les personnes fragiles ou isolées. Ce long épisode nous a imposé une vigilance constante.

Depuis le 3 Juillet 2026, une modification majeure est entrée en vigueur concernant le registre nominatif communal des personnes vulnérables : désormais, ce registre venant se

substituer au registre existant, sera alimenté chaque année par les organismes sociaux et les caisses de retraite, des noms des nouveaux bénéficiaires de leurs prestations. À ce jour, aucune liste ne nous est encore parvenue.

C'est pourquoi, je vous invite à vous signaler ou signaler un proche, grâce au formulaire disponible à la mairie et sur le site web de la commune. Le formulaire sera à retourner à la mairie afin d'actualiser la liste déjà constituée et opérationnelle depuis de nombreuses années.

Il est indispensable de renseigner le numéro de téléphone de la personne signalée. Cela facilitera la prise de contact avec elle.

Pour les personnes plus mobiles, le centre social de Toulennne, «La Grande Place» (anciennement ADAV), 3 rue de l'Église, peut vous recevoir de 9h à 12h et de 14h à 17h (05-56-76-26-30), du lundi au vendredi.

Vous y trouverez un lieu d'accueil chaleureux ET climatisé. Libre à vous d'y rester une heure ou deux. De partager un jeu de cartes ou de société. Ou tout simplement vous rafraîchir en partageant un moment avec les personnes présentes.

Pour finir, je vous rappelle le numéro vert Canicule Info Service disponible au 0800 06 66 66 de 9h à 19h, lors des fortes chaleurs.

La mairie est bien évidemment mobilisée dans son entier et vous apportera toutes les informations supplémentaires dont vous pourriez avoir besoin. L'accueil physique et téléphonique, 05 56 63 48 39, est ouvert du lundi au mercredi ainsi que le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

De même, je remercie les membres de L'Association d'Aide Matérielle et Morale aux Personnes Agées (AAMMPA) pour leur engagement constant et qui prennent des nouvelles d'un voisin, d'un proche ou d'une personne isolée dans les quartiers de notre commune.

Il me reste à vous souhaiter une belle rentrée, en prenant bien soin de vous, de vos proches, mais pas que...

**Emmeline CARREYRE, Adjointe au Maire
en charge de l'action sociale et du CCAS**

NOUVEAUX ARRIVANTS

Samedi 3 octobre à 18h, M. le Maire accueillera les nouveaux arrivants afin de leur présenter la commune ainsi que les services offerts. Un moment de convivialité vous permettra d'échanger.

Si vous êtes arrivés à Toulennne depuis septembre 2025, n'hésitez pas à vérifier auprès de la mairie **[05.56.63.48.39 - accueil@mairie-toulennne.fr]** que vous êtes répertoriés parmi les nouveaux arrivants !





Inscriptions scolaires

Vous devez très rapidement procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2026.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2023.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 3^{ème} période 2026

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2010** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Permanences

Urbanisme : Le mardi après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 17h – Mairie

CCAS : Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous – Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. **FIN DES PERMANENCES À TOULONNE. Vous pouvez prendre rendez-vous à Bazas, Cadillac ou Podensac.**

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE. Permanence à Toulonne lundi 19 octobre de 14h à 17h.



État Civil

Cécilia L'HONNEUR et Eric TAMISEY se sont dit oui le samedi 8 août.

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulonne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et Jeudi : de 8h30 à 12h - 13h30 à 16h.

Mardi, Mercredi et Vendredi : 8h30 à 12h.

Sictom : **Horaires à partir du 16 septembre** : du lundi au vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 17h. Le samedi : 9h à 17h.

ATTENTION : ces horaires peuvent varier en fonction des conditions météorologiques.

Ramassage des Ordures Ménagères :

Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30
Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULONNE.

Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulonne.fr



Don du sang

SOLIDARITÉ INCENDIES

Les incendies en Gironde et dans les Landes ont impacté l'organisation et la fréquentation de nos collectes.

Il est important de se mobiliser pour relever nos **fragiles réserves** en produits sanguins à l'occasion de la collecte de sang qui se déroulera sur RDV

<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

VOTRE PROCHAIN DON DE SANG C'EST PAR LÀ !

Toulonne
Espace Culturel
Jeudi 10 septembre
15h - 19h

Logos: EFS, EFS-Don de sang, SUR RENDEZ-VOUS

RSA et Emploi Saisonnier

Le Département de la Gironde reconduit RSA & Saison. Le cumul du RSA et d'un emploi saisonnier est possible. Les secteurs de l'agriculture et la viticulture sont concernés par le dispositif : **vendangeurs, travaux en vert, maraîchage, horticulture, céréales...**

Les conditions pour en bénéficier :

- être allocataire du RSA en Gironde
- résider et signer un contrat de travail en Gironde dans le secteur agricole ou viticole.

Contactez le Département au numéro dédié : 05 56 99 69 03 (ligne ouverte tous les matins, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30)

Plus d'informations :

- <https://www.gironde.fr/insertion-rsa/vous-etes-un-particulier#actions-accompagnement>
- Sur le site de l'Anefa (Association Nationale paritaire pour l'Emploi et la Formation en Agriculture) <https://www.anefa.org/gironde/>

RSA + revenu saisonnier : le cumul est possible !

Logo: Gironde LE DÉPARTEMENT

Obligations légales de débroussaillage



Mieux connaître les risques sur le territoire

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres autour de son habitation, à réduire la quantité de végétaux et à créer des discontinuités dans la végétation restante. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

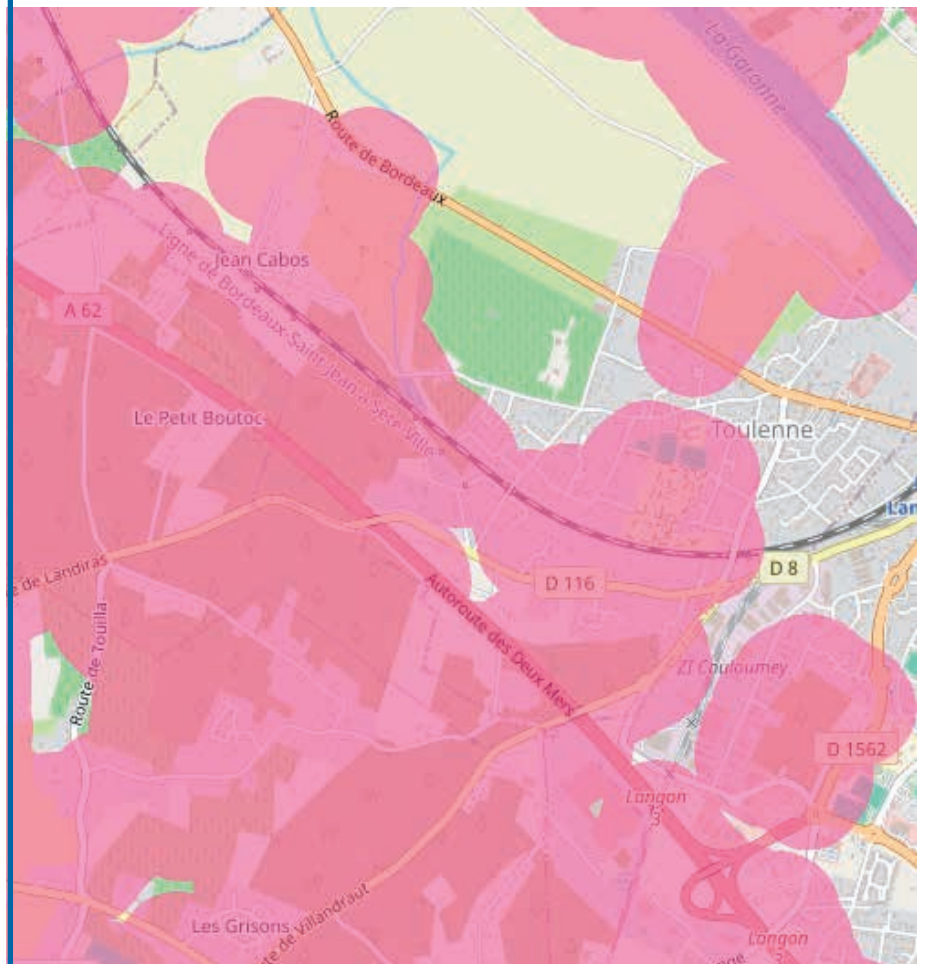
Où s'applique l'obligation de débroussaillage ?

Le débroussaillage est rendu obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. **Sont concernées toutes les constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Le débroussaillage doit être effectué sur une profondeur de 50 mètres autour des habitations, constructions, ou autres installations de toute nature. Cette distance peut être étendue à 100 mètres par décision du maire ou du préfet. Le débroussaillage concerne également les **voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres** de part et d'autre de la voie.

Votre terrain est concerné par le zonage informatif des obligations légales de débroussaillage ? **Pour connaître précisément les modalités qui s'appliquent, consultez la fiche informative dédiée sur le site georisques.gouv.fr / Particulier / Me préparer, me protéger.**

Rappel : depuis 1^{er} janvier 2025, **les propriétaires de biens immobiliers situés dans ce zonage doivent informer les acquéreurs et les locataires** sur les obligations légales de débroussaillage. Cette information doit avoir lieu dès l'annonce immobilière et être intégrée à l'état des risques et pollutions (ERP).





Résumé du Conseil Municipal

Décisions à prendre

1) Choix des entreprises attributaires des marchés de travaux pour la création d'un garage communal au 9 rue de Vincennes

Suite au rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre (LABESQUE TRESSERAS ARCHITECTURE), M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre les avis de la Commission concernant les 11 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, prenant en compte à la fois le prix et la qualité technique, et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions.

Le montant total des marchés s'élève à 256 292,79 € HT soit 307 551,35 € TTC pour la création d'un garage pour les véhicules municipaux et de 464 751,83 € HT soit 557 702,20 € TTC pour l'aménagement des ateliers municipaux dans le bâtiment existant.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

2) Souscription de l'emprunt 2026 pour financer les projets d'investissement

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations d'investissement programmées en 2026, dont notamment les travaux de construction d'un garage pour les véhicules municipaux et la poursuite des travaux d'extension /

restructuration du groupe scolaire, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 350 000 €.

Après avoir examiné les propositions, le choix du CM s'est porté sur la proposition du Crédit Mutuel du Sud-Ouest d'un emprunt indexé sur le livret A + 1,60 % sur 25 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser cet emprunt.

3) Participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS 2026/2027

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, une commune (Toulenne depuis 2022) accueillant des élèves extérieurs à celle-ci dans des Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (classes ULIS) peut solliciter une participation financière des communes d'origine des élèves scolarisés. Cette dépense doit être prise en charge par la commune de résidence en raison de la décision d'affectation de la commission départementale qui s'impose à elle, ainsi qu'à la commune d'accueil obligée de l'accueillir.

Pour l'année 2026/2027, M. le Maire propose de fixer le montant de la participation demandée pour les enfants scolarisés en ULIS à 1 250 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

4) Désignation des membres de la CLECT

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) rend son avis sur le montant de l'attribution de compensation versée par la CdC à ses communes membres. Elle a pour rôle d'établir le rapport d'évaluation de transferts de charges à l'occasion de transferts de service entre une/des commune(s) et la CdC.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. Jean-Luc BERRON comme délégué titulaire et M. Christian DAIRE comme délégué suppléant.

5) Désignation d'un(e) délégué(e) auprès de la Commission Enfance Jeunesse de la CdC

Afin d'assurer la présence minimale d'un représentant de la commune lors des réunions de cette commission en cas d'empêchement de l'autre, il est nécessaire de désigner à minima un(e) nouvel(le) délégué(e) communal(e) auprès de la «Commission Petite enfance Enfance Jeunesse Parentalité». M. Romain CHRETIEN initialement désigné ne peut y participer car il est agent de la CdC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner en complément de Mme Nadège DESCLAUX, Mme Tennessy FRANÇOIS.

Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Aucune Déclarations d'intention d'aliéner n'a été déposée en mairie depuis le dernier conseil municipal.

2) Présentation par M. BOUCAU du compte rendu du conseil d'école du 18 juin 2026

1) Parcours de l'élève

a) Bilan des actions d'aide mise en place :

Cette année 40 équipes éducatives et 16 équipes de suivi pour les élèves relevant de la MDPH. 19 élèves pris en charge par M. COFFIN parmi les 48 EFIV scolarisés (projet personnalisé de scolarisation) ; 17 PPPE (projet personnel de réussite éducative) ; 11 PAP (plan d'accompagnement personnalisé, troubles des apprentissages) rédigés ou en cours de rédaction. Le stage de réussite du 25 au 28 août cible plutôt des élèves de CE1 avec pour objectif : se préparer à la rentrée, reprendre contact avec la lecture, l'écriture, le calcul. 8 élèves sont inscrits.

Pour certains, un besoin d'un accompagnement spécifique a été nécessaire tout au long de l'année dans le domaine de la gestion de conflit, de la communication entre pairs. De nombreuses actions ont été mises en place. Les familles ont été informées. Ces interventions s'inscrivent dans une démarche plus globale menée par l'école autour du bien-être des élèves : réorganisation des temps de récréation, projet autour de l'empathie, travail sur la communication non violente (CNV), développement des compétences psychosociales et actions de prévention du harcèlement.

Au fil des séances, les enfants se sont montrés de plus en plus apaisés et les effets positifs se sont fait ressentir dans les classes. Le climat scolaire est aujourd'hui beaucoup plus serein. Les conflits entre élèves ont nettement diminué au cours de l'année : alors que l'école recensait entre 13 et 19 conflits par mois entre septembre et mars, ce chiffre est passé à 5 en avril, puis à 1 en mai. Aucun conflit n'a été signalé au mois de juin.

b) liaison école-collège : le partenariat engagé

avec le collège s'est poursuivi cette année grâce à l'implication de deux enseignants.

1) Projet et vie de l'école

a) Bilan année scolaire : 260 élèves dont 13 élèves inscrits dans le dispositif ULIS. L'effectif a évolué au cours de l'année avec 15 radiations et 8 inscriptions, témoignant d'une certaine mobilité des familles sur le secteur.

b) Bilan des projets et événements :

Fête des familles le 12 juin : Exposition des travaux réalisés par les élèves autour de la musique. Puis représentation artistique par cycle, en lien avec ce thème. La soirée s'est poursuivie autour d'une auberge espagnole.

Le 13 juin, poursuite des festivités avec la kermesse organisée par l'APE. Dès 14 heures, les familles ont pu assister aux spectacles proposés par le périscolaire, puis profiter des différents jeux et animations tout au long de l'après-midi. La journée s'est achevée par un repas, préparé par Christian MEUSNIER en collaboration avec Xavier RAMOS, rassemblant les familles, les élèves et les membres de la communauté éducative.

Bilan des sorties : chaque classe a bénéficié d'une ou plusieurs sorties avec des thèmes variés (culture, nature, sport, monuments historiques).

Le projet lecture avec la crèche s'est poursuivi et le bilan est toujours aussi positif.

La fréquentation de la bibliothèque municipale de façon régulière favorise la découverte de la lecture.

c) Présentation du projet d'école 2025-2029

Il s'appuie sur l'évaluation d'école réalisée l'année précédente. Celle-ci a permis de dégager les axes prioritaires de travail pour les prochaines années.

Axe 1 : Climat scolaire et compétences psychosociales

Cet axe comprend notamment des actions autour de la régulation des conflits, de l'aménagement de la cour de récréation, des conseils d'élèves, du

développement des compétences psychosociales (CPS), de la médiation par les pairs ainsi que de la prévention du harcèlement.

Axe 2 : Cohérence des parcours et renforcement des apprentissages

Deux priorités pédagogiques sont identifiées : le développement du vocabulaire et du lexique, au service du langage oral, de la lecture et de la production écrite et l'amélioration des compétences en numération et en calcul.

Axe 3 : Renforcement de la communauté éducative

Cet axe vise à développer les partenariats et à renforcer les liens entre l'école, les familles et les différents acteurs éducatifs (crèche, mairie, Maison des solidarités, personnels éducatifs, etc.). Il s'appuie également sur la liaison école-famille et la liaison inter-dégrés, notamment à travers des temps d'échanges, des forums, les APC et la formalisation de supports de suivi (fiche mémoire, entretiens élèves).

Un forum de rentrée sera mis en place le lundi 7 septembre de 17h à 19h en remplacement de la traditionnelle réunion de rentrée. Il permettra aux familles de rencontrer différents partenaires de l'école sous forme de stands : équipes pédagogiques, restaurant scolaire, service périscolaire, RASED, municipalité, MDS/PMI, entre autres.

d) Bilan des actions périscolaire : Mme Laurence BOUFFARD-DOUTEAU

Un nombre important d'absences au sein de l'équipe a entraîné l'annulation de certaines animations. Les activités et animations proposées ont rencontré une bonne fréquentation et ont été appréciées des enfants. La collaboration avec l'APE, en les remerciant de leur investissement, a été de qualité tout au long de l'année, notamment lors des temps forts tels qu'Halloween, le carnaval et la kermesse. Il est envisagé de renforcer encore davantage ce partenariat pour l'année à venir.

Le spectacle de fin d'année a été finalisé malgré la chaleur. La participation des familles a été légèrement



Conseil municipal du 17 juillet 2026

moindre que prévu, cependant les enfants se sont montrés très satisfaits et enthousiastes, et sont favorables à la reconduction de ce type de projet l'année prochaine.

Une partie des personnels a cette année pu bénéficier d'une formation de premier niveau à la communication non violente (CNV), animée par Mathilde Malbreil. Un deuxième niveau de formation est souhaité afin de poursuivre et approfondir le travail engagé autour de ces pratiques de communication.

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan financier de la coopérative : compte coopérative 11 476 euros. Cela permet de financer les sorties. Remerciements à la mairie pour la subvention de 3 700 euros. Participation et remerciement à l'APE en début d'année : 2 690 €.

Les dépenses de l'année concernent plusieurs postes : sorties scolaires (hors transport) : 3 328 €, transports : 3 308 €, fonctionnement de la coopérative : prix littéraire, casques audio et petits achats divers : 2 498 €. Remerciement à la mairie pour sa participation au financement des transports, notamment pour les sorties à la piscine du Spadium.

b) Bilan financier des actions municipales

- Remplacement de 9 ordinateurs (mise à niveau pour la sécurité) pour un montant de 8 011 €.

- Budget de 10 000 € est également prévu pour l'installation de climatiseurs dans les classes élémentaires les plus exposées à la chaleur, l'installation est prévue pour cet été.

- Pas d'ordinateurs dans les classes de maternelle. Dans l'attente d'un équipement pérenne, validation d'écrans blancs à titre provisoire.

- Projets immobiliers : première tranche d'une enveloppe de 450 000 € prévue avec la construction d'un bâtiment destiné à l'accueil périscolaire pour 2027. Un projet de pôle adulte est également envisagé, pour un montant de 570 000 €, avec une réalisation à plus long terme.

Pour l'année en cours, plusieurs dépenses sont à noter : réaménagement du restaurant scolaire : 21 000 €, budget fournitures scolaires : 18 000 €, location du bâtiment préfabriqué : 14 000 €, subvention coopérative : 3 000 €, transports : 1 500 €.

- Sur le plan de la sécurité, les travaux ont entraîné la modification de l'accès habituel à l'école, ainsi que le changement des parcours d'évacuation de certains locaux.

c) Parole à M. DUMENIL (DDEN) :

M. DUMENIL souligne le bon fonctionnement de l'école ainsi que la qualité des relations et des contacts entre les différents partenaires éducatifs. Il exprime par ailleurs le souhait de pouvoir s'associer davantage aux

projets de l'école au cours de l'année prochaine.

d) Bilan du restaurant scolaire : M. RAMOS

M. RAMOS, en poste depuis le 1^{er} février et pour la 1^{ère} fois en primaire, souligne un climat de travail très positif et une ambiance générale agréable. Il remercie Christian MEUSNIER pour la transition assurée et la continuité du fonctionnement.

Exceptionnellement, pas de repas champêtre cette année.

L'équipe du restaurant scolaire est remerciée pour la qualité des repas proposés, rendue possible grâce aux moyens alloués par la mairie. Les retours des parents sont également très positifs. Des remerciements sont adressés à Mme Agnès RÉGLAIN, diététicienne, pour son travail sur l'équilibre des menus.

Enfin, les familles sont encouragées à participer à l'assemblée générale du restaurant scolaire organisée en début d'année scolaire.

IV) Organisation de la rentrée prochaine

a) Effectifs et répartition : Peu de mouvement pour l'année prochaine. Mme MARCON et Mme MALBREIL quittent l'école. Mme DUVIGNEAU sera à mi-temps. Mme FIORIO est affectée à un service à ¼ de temps afin de pouvoir suivre une formation portant sur le traitement et la prévention du harcèlement à l'école.

Bilan poste USEP : la première année de fonctionnement de l'association USEP en extra-scolaire est marquée par un bilan globalement positif.

Effectifs de la rentrée : à ce jour, 18 PS / 6 inscriptions dans les autres niveaux. 37 départs de CM2 + 3 à 5 autres départs. Les inscriptions se poursuivent pendant les vacances scolaires.

À la rentrée, l'arrivée de 5 élèves en ULIS est prévue. L'école comptera 11 classes, suite à une fermeture de classe. Les listes seront affichées comme d'habitude en fin de journée, le jour de la prérentrée le 31 août.

b) Bilan APE : bilan très positif de cette fin d'année scolaire. La kermesse a constitué un temps fort particulièrement réussi.

3 juillet : soirée des CM2

Le bureau se renouvelle intégralement à la rentrée. Les liens établis entre l'APE, l'école et le service périscolaire sont très satisfaisants. De nouveaux parents ont rejoint l'association.

3) Concertation sur le schéma directeur cyclable

L'élaboration du Schéma Directeur Cyclable porté à l'échelle des trois Communautés de communes membres de Sud Gironde Mobilités a pour objectif d'apporter une vision d'ensemble de moyen/long terme concernant les mobilités cyclables sur notre territoire, au service des habitants, des déplacements du quotidien, de l'accès aux équipements et services,

mais aussi de l'attractivité et de la qualité de vie de nos communes.

Les itinéraires proposés ne constituent ni des décisions arrêtées ni un programme d'investissement et ne préjugent pas des priorités que chaque commune souhaite porter. Cette approche vise à identifier les continuités cyclables qui pourraient demain renforcer les liens entre nos communes, sécuriser les déplacements et favoriser le développement des mobilités actives.

La réussite de cette démarche repose sur une construction partenariale.

Ainsi, le groupe de travail d'élus municipaux a examiné attentivement les itinéraires identifiés, afin d'adresser ses observations (ajustements de tracés, opportunités à intégrer ou de points de vigilance à prendre en compte...) présentées ci-après :

1 - Pont de chemin de fer à Langon sur lequel débouche la rue de Cantau (identifiée comme voie pouvant convenir aux vélos) : aménagement de la protection afin de pouvoir rattraper la piste cyclable au rond-point (nécessite de mettre à pied à terre vu la largeur du trottoir).

2 - Rue de Cantau (2) : traverser la RD1113 pour rejoindre la rue Fabre (à double sens pour les vélos), puis 2 possibilités : vers la Garonne après l'église de Langon, ou de suite à droite après le pont pour rejoindre la piste cyclable.

3 - Rue des Pins Francs. Route Départementale (cela évite à la commune d'être en charge du pont SNCF). Aménagement d'ores et déjà prévu : possibilité de rejoindre la rue de Cantau (voir 1 et 2) via l'avenue St Julien.

En direction du rond-point Aribat sera à traiter le passage du pont SNCF.

4 - Rond-point Aribat : cela dépendra du sens de circulation choisi pour le cours de Verdun (Langon). Si celui-ci devient à sens unique vers la gare, la circulation à vélo depuis le rond-point sera sécurisée (possibilité de rejoindre les groupes scolaires via la piste cyclable derrière les ateliers municipaux de Langon).

4 - Route de Landiras : aménagement d'un trottoir. Travaux de la commune.

5 - Route de Villandraut non évoquée car la commune de Fargues ne souhaite pas d'aménagement de ce côté-là.

6 - Route de la Garonne. Dans le projet de constructions (en face de l'assainissement), pas de sortie voiture afin de ne pas assiéger la circulation sur cette rue.

7 - Rue de la Caminasse : sera un jour départementale. D'ores et déjà, c'est l'itinéraire hors gabarit. À voir lors de la réfection de cette rue ?

Questions Diverses

M. le Maire informe de l'avis de subvention pour les travaux de l'église et de l'école (18 000 €). Mme Marquette souhaite informer des dysfonctionnements fréquents de l'électricité du quartier Jean Cabos (EDF / ENEDIS). Une demande sera faite auprès de ces services.

Le policier municipal reprendra son activité à partir du 10 août en temps partiel thérapeutique.

Nadège DESCLAUX rappelle le Festival du Petit Bois le 29 août pour tout âge !

Jean-René BOUCAU informe de la tenue de la commission Environnement de la CdC. Un moment convivial s'est déroulé au camp de Sèves en présence

de nombreux élus.

Frédéric GODDE relate le dernier conseil syndical du SICTOM qui définira les objectifs du mandat d'ici la fin de l'année. L'évolution des recettes stagne vu le marché des matériaux. Le volume des ordures ménagères est en baisse de 22 %, les volumes des bacs jaunes augmentent de 50 % (données entre 2023 et 2026). Il est possible d'échanger gratuitement son bac jaune si celui-ci est jugé trop petit. Une enquête a été réalisée auprès de 30 000 foyers avec un bon taux de retour de 2 200 réponses environ, les résultats seront communiqués prochainement. En 2028, l'adélégation de service des deux incinérateurs girondins sera

renégociée. Cela permettra une uniformisation des tarifs à l'échelle départementale, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Prochains Conseils :

Les Vendredis

18 septembre 18h30

et 16 octobre 2026 à 20h.



Pétanque Loisir Toulennaise

Initiation à la pétanque pour les élèves de CE2 de l'école de Toulonne en juin 2026 : trois séances pour découvrir la pétanque

Les élèves de CE2 de Madame Corinne BORDAS ont participé à une belle initiation à la pétanque. Dans une ambiance joyeuse et conviviale, les enfants ont découvert ce sport traditionnel très populaire dans le sud de la France.

Sur le terrain, chacun a appris les règles de base : comment tenir une boule, viser le cochonnet et lancer avec précision. Les élèves ont aussi découvert qu'à la pétanque, il faut être concentré, patient et respecter ses camarades.

Des ateliers amusants

Plusieurs ateliers avaient été préparés pour les enfants :

- Une partie technique, apprentissage des règles élémentaires de la pétanque.
- Une partie pratique, apprentissage du jeu en équipe.

Les élèves ont beaucoup apprécié ces petits défis. Certains se sont montrés très adroits, tandis que d'autres ont surtout aimé encourager leurs amis et partager un bon moment ensemble.

Un sport de précision et de respect

La pétanque est un sport accessible à tous. Elle permet de travailler l'adresse, la coordination et l'esprit d'équipe. Les enfants ont également appris l'importance du fair-play et du respect des règles.

Cette initiation a permis aux élèves de découvrir une activité sportive originale tout en s'amusant. Beaucoup d'entre eux ont déjà envie de rejouer avec leur famille.

Une belle expérience pour les CE2

Grâce à cette découverte, les élèves de l'école de Toulonne garderont un très bon souvenir de cette journée sportive. Entre rires, concentration et encouragements, cette initiation à la pétanque a été une réussite pour toute la classe.

Remise de récompenses et remerciements

À la fin de la dernière séance, chaque enfant s'est vu remettre une médaille et un diplôme.

L'association tient à les remercier pour leur entrain et aussi pour les gâteaux qu'ils nous ont offert.



L'association Pétanque Loisir Toulennaise à sa première course de caisses à savon.

Le samedi 4 juillet 2026, l'association Pétanque Loisir Toulennaise a relevé un nouveau défi en participant, pour la première fois, à la course de caisses à savon organisée à Fargues-de-Langon.

Avant le départ, notre pilote affichait une concentration sans faille pour cette première descente, encouragé par plusieurs membres de l'association venus lui apporter leur soutien tout au long de la journée.

Notre caisse à savon, baptisée avec humour «Bouboule», nous a toutefois réservé quelques surprises. Un petit souci mécanique l'a empêchée de prendre suffisamment de vitesse, obligeant l'équipe à la pousser sur une partie du parcours. Une péripétie qui a finalement ajouté une touche d'humour à cette belle aventure.

Malgré ce contretemps, cette première participation restera un excellent souvenir. Elle a été marquée par la convivialité, la bonne humeur et de nombreux éclats de rire, des valeurs qui animent notre association. Une expérience que nous espérons renouveler lors d'une prochaine édition !



Gym Autrement

RESPIRATION, MOUVEMENTS, «MIEUX-ÊTRE»

Pratique Corporelle qui nous apprend à se relier à sa RESPIRATION, qui est la Source du Mouvement.

Respirer, se redresser, améliorer, entretenir la mobilité articulaire, tonifier son DOS, soulager les LOMBAIRES, déverrouiller le BASSIN pièce maîtresse du Corps, travail sur la MARCHÉ, l'équilibre, la coordination... MENTAL et PHYSIQUE un duo indissociable !

Chacune, chacun travaille à son rythme. On éduque la capacité de chacun à être présent à ce que l'on fait, pendant qu'on le fait. Remplacer la notion de FORCE par la notion de SENSIBILITÉ (proprioception, lâcher prise), l'essentiel étant la qualité du mouvement et non pas la quantité. Tout un CHEMINEMENT CORPOREL qui durera... plus d'une année dans une ambiance sympathique.

Bonne rentrée et bienvenue aux nouveaux arrivants.

Reprise des cours à partir du mercredi 9 septembre au COMPLEXE SPORTIF

Cours mixtes :

Mercredi de 18h à 19h15

Jeudi de 14h30 à 15h45

Cours pendant la période scolaire

Animatrice : Marie-France DARRIEULAT

Contact : 07 82 92 01 33/ 05 56 62 36 98

**RESPIRATION MOUVEMENTS
MIEUX-ÊTRE**



**Au Complexe sportif de TOULONNE
A partir du mercredi 9 septembre**

Cours mixte:

Mercredi 18h - 19h15

Jeudi 14h30 - 15h45

Contact: Marie-France Darrieulat

05 56 62 36 98 / 07 82 92 01 33

ou

Pierre Martin : pierre07martin@gmail.com



**«Tous les articles
et photos destinés
à la publication
devront nous parvenir
avant le 21 de chaque mois.
Courriel : communication@
mairie-toulonne.fr»**



Ludothèque Éphémère

Collecte de jouets

Le projet consiste à collecter les jeux et jouets jetés ou destinés à l'être et à les reconditionner afin de les réemployer, notamment au sein de la ludothèque portée par l'association. Outre la ludothèque pour alimenter ses stocks de jeux et de pièces, les destinataires peuvent être divers : associations, structures collectives...

Des événements viennent enfin compléter le dispositif afin de sensibiliser les habitants du territoire à l'intérêt de la réparation et du réemploi, et promouvoir l'économie circulaire par la mise en place d'expositions et l'animation d'ateliers auprès du grand public.

Une caisse de collecte de jeux et jouets est à votre disposition à l'accueil de la mairie jusqu'à fin septembre 2026.

3 objectifs :

- Collecter les jeux et jouets destinés à être jetés
- Formaliser un dispositif de réemploi des jeux et jouets
- Mobiliser et former des ressources humaines (bénévoles, salariés...) sur le projet



LA SECONDE VIE DU JEU EST LÀ !

DU LUNDI 6 JUILLET
AU LUNDI 5 OCTOBRE

2026

**Collecte de
Jeux et Jouets
pour le
réemploi**

**Chaque année
100 000 tonnes
de jeux et jouets sont jetées**

**TU RÉEMPLOIES
IL RÉEMPLOIE
NOUS RÉEMPLOYONS
VOUS ...?**

**La Ludothèque éphémère
récupère
LES JEUX ET JOUETS
complet et incomplet
qui ne vous servent
plus pour leur donner une
seconde vie.**

**ALORS N'HÉSITEZ
PLUS
À NOUS LES DÉPOSER
DANS VOTRE
MAIRIE**

Plus d'informations :

05.56.76.78.83
secondevieujeu@gmail.com

ATPH

Programme des journées du Patrimoine les Samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026

L'Association Toulennaise Patrimoine Histoire qui œuvre à la sauvegarde, à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine de la commune depuis 2009, propose pour les journées européennes du Patrimoine 2026 le programme suivant :

Visites libres et guidées (gratuites) de l'église et de ses abords :

Samedi 19 septembre de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h
Dimanche 20 septembre de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Depuis l'édition 2025 de ces journées, vous pourrez découvrir les dernières réalisations : le crépis des murs extérieurs de l'église et la restauration des deux lustres classés du chœur.

À l'intérieur de l'église, vous trouverez une **exposition sur l'histoire du village, de ses bâtiments emblématiques** ainsi que la **présentation d'une belle collection de vêtements sacerdotaux**.

Pour clôturer ces journées, le **groupe BESTALARIAK, chœur mixte de la Maison basque de Bordeaux**, se produira **en concert le dimanche 20 septembre à 17 heures à l'église**.

Tarif unique : 12 € - Gratuit pour les moins de 14 ans

Réservation : 06 73 28 01 74 / 06 81 29 88 12

Autres dates à retenir :

- samedi 25 octobre : concert de l'orchestre MANDOL'IN TEMPO

- mercredi 11 novembre : concert du **CHŒUR DES RUGUEUX**. Le chœur sera également présent le matin à la cérémonie commémorative, et interprétera La Marseillaise.



Olivier DARRIEULAT

En Voix La Musique

Chorale MIXTE de Toulenn

Rentrée : Mardi 8 septembre à l'Espace Culturel de 20 h à 21h30

Après une série de concert, rencontres de chorales (6 au total), une pause estivale bien méritée, nous reprenons le «chemin de chœur» sous la direction bienveillante de SYLVIE ROCHEREAU.

Cheffe de chœur passionnée, toujours joyeuse, énergique qui permet à toutes et tous de progresser, de s'épanouir. Chacune, chacun trouve naturellement sa place. Un «échauffement» en début de répétition permet de libérer sa voix, mouvements, respiration, étirements, coordination, etc. sont proposés.

Programme : Variété française des années 80 à nos jours, avec un clin d'œil aux Chants du Monde.

Recrutement / portes ouvertes :

Nous recrutons des CHORISTES dans tous les pupitres : ténor/ basse/ alti/ soprano.

Nul besoin de connaissances musicales, juste l'envie de chanter, de sortir du quotidien et nous rejoindre dans une ambiance amicale et conviviale.

TOUS LES MARDIS de septembre sont GRATUITS pour les nouveaux arrivants.

UN LOISIR aux mille VERTUS !

Anti-stress, mémoire, posture, respiration, confiance, créativité.....en résumé : 🎵 CHANTEZ... CHANTEZ... et donnez-vous l'Envie d'avoir ENVIE...

BIENVENUE !!!

Renseignements et contact : Marie-France DARRIEULAT 07 82 92 01 33 / 05 56 62 36 98



La Fée du Bois Dormant

Spectacle présenté dans le cadre des Scènes d'Été en Gironde.

Synopsis : «Un château entouré de ronces. Un valeureux prince y pénètre. Sur son passage, les ronces laissent place à de sublimes fleurs. Dans la plus haute tour du château, une princesse endormie. Touché par sa grâce, le prince se penche sur elle. Quand soudain, au moment où il s'apprête à l'embrasser... Une fée l'interrompt ! Cela fait des millénaires qu'elle entend raconter l'histoire de la Belle au bois dormant. Mais aujourd'hui, c'est la fois de trop. Elle ne supporte plus ces images d'Épinal poussiéreuses, inquestionnées. Elle qui était là sur le berceau de la petite princesse décide de rétablir la vérité sur la légende. Soulevant les problèmes liés au non-respect du consentement du conte original, pas à pas, la fée convainc le prince d'écrire ensemble une nouvelle histoire de l'amour et proposer ainsi au conte une nouvelle fin, un nouveau chemin.»

TOULENNE
Samedi 26 septembre

La Fée du bois dormant

SPECTACLE TOUT PUBLIC
100% SENSIBLE

GRATUIT

19H

La Malice
Production déléguée par La Malice

Place de l'Horloge

Renseignements : 06.31.52.66.53



TOULENNE

EDITION 18

Sam

29

Août

Festival du Petit Bois

à partir
de 16h

Bois communal



CIE TROISIEME OEIL

EMILIEN MEDAIL - GUILHEM DESQ

CIE THEATRE DU FIGUIER - OUISTITI CIRCUS

LUDOTHEQUE EPHEMERE



BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Renseignements : 06.31.52.66.53